Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260706-DEL_2026_07_13-DE

LOIR-ET-CHER

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 19 heures 30 à la salle du conseil, sous la présidence de M. Joël MARQUET, maire

Date de la convocation du Conseil municipal : lundi 29 juin 2026.

Objet : RH – MUTUALISATION – Création du service commun « carrière-paie » entre la commune de Mer et la CCBVL

Nos réfs. : DEL_2026-07-13

Présents : M. Joël MARQUET, maire et M. Guillaume BAUCHER, Mme Sandrine BEULAY, M. Laurent BOISGARD, Mme Pauline BOURRET, Mme Ophélie BOUTET, M. Alain COURCET, M. Gilles DESTIVAL, Mme Arielle FLAMENT-HENNEBIQUE, Mme Agnès FOUSSARD, Mme Elisabeth GOYARD, M. Lionel JEANNOT, Mme Solange LADIESSE, M. Yannick LAMORLETTE, Mme Sandra LEMOINE-CABANNES, Mme Marianne MAGNIER, Mme Christine MAINGUENE, M. Éric MERCIER, M. Jean-Yves POUCHOUX, Mme Guylaine POULIN-VITTRANT, M. Frédéric ROCA, M. Matthieu ROUGEAU, M. Didier ROUSSEL, Mme Séverine SAUGER, Mme Taliha SIMSEK, M. Grégory TERRIER, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration :
M. Jean-Yves GAUTHIER, procuration donnée à Mme Solange LADIESSE
M. Noé PETIT, procuration donnée à Mme Guylaine POULIN-VITTRANT
Mme Brigitte LEROY, procuration donnée à M. Didier ROUSSEL

Nombre de conseillers en exercice :
29 titulaires

Titulaires présents : 26
Pouvoirs : 3
Total votants : 29

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil municipal nomme Sandra LEMOINE-CABANNES, secrétaire de séance.

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil municipal est enregistré.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 041-214101362-20260706-DEL_2026_07_13-DE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-4-2 ;
VU le Code général de la fonction publique ;
VU l'avis du Comité Social Territorial (CST) en date du 11 juin 2026 sur le projet de création de service commun.
CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commune de Mer et la CCBVL de mutualiser ces missions au sein d'un service commun afin d'aboutir à une gestion rationalisée et performante ;
CONSIDÉRANT qu'il est proposé de désigner la Commune de Mer comme collectivité gestionnaire à titre dérogatoire pour assurer la gestion administrative, financière et juridique du service commun.

Le Maire expose :
Les missions de gestion de carrière et de paie des agents constituent des missions dites « supports ». À ce titre, elles ne peuvent légalement faire l'objet d'une convention de mise à disposition de services qui est un dispositif réservé aux missions opérationnelles. Les missions du service « carrière-paie » doivent être organisées dans le cadre d'un service commun.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :
ARTICLE 1 :D'APPROUVER la création du service commun « Carrières-Paies » entre la Communauté de communes Beauce Val de Loire et la Commune de Mer ;
ARTICLE 2 :D'ACCEPTER que la Commune de Mer soit désignée comme collectivité gestionnaire du service commun ;
ARTICLE 3 :D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,
En mairie, le 06 juillet 2026

Le Maire,	La secrétaire de séance,
Joël MARQUET	Sandra LEMOINE-CABANNES